



COUNCIL OF EUROPE    CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, 6 octobre 2009  
[pa15f\_2009.doc]

**T-PVS/PA (2009) 15**

CONVENTION RELATIVE A LA CONSERVATION DE LA VIE SAUVAGE  
ET DU MILIEU NATUREL DE L'EUROPE

**Groupe d'experts Zones protégées et Réseaux écologiques**

**1<sup>e</sup> réunion**  
**Strasbourg, 17 septembre 2009**

---ooOoo---

**RAPPORT**

*Document établi par la  
Direction de la Culture et du Patrimoine culturel et naturel*

Le 17 septembre 2009, le Groupe d'experts sur les zones protégées et les réseaux écologiques a tenu sa première réunion à Strasbourg.

Conformément aux conclusions de ses travaux, le Comité permanent est invité à:

- prendre note du présent rapport;
- prendre note du rapport final du programme CARDS/Emeraude, mis en oeuvre dans six pays d'Europe du sud-est, en collaboration avec l'Agence européenne pour l'environnement et avec son appui financier;
- prendre note des conclusions et recommandations du projet de rapport « Zones protégées et changement climatique »;
- prendre note des progrès réalisés dans la mise en oeuvre du programme conjoint du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne "soutien à la mise en oeuvre du Programme de travail de la CDB sur les aires protégées", qui cible sept pays d'Europe centrale et orientale et du sud du Caucase;
- saluer la proposition de l'Agence européenne pour l'environnement pour une coopération sur la base d'un plan quinquennal de mise en oeuvre et d'une perspective à moyen terme;
- approuver le projet de programme d'activités du Groupe d'experts pour 2010.

## **1. OUVERTURE DE LA REUNION PAR LE PRESIDENT**

M. Jan Plesnik (République tchèque), Président du Groupe d'experts, ouvre la réunion et adresse quelques paroles de bienvenue aux participants (dont la liste est reprise en annexe I).

## **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA 1<sup>E</sup> REUNION DU GROUPE D'EXPERTS**

### ***Document pour adoption***

T-PVS/PA (2009) OJ 7 - Projet d'ordre du jour

Le Groupe d'experts adopte le projet d'ordre du jour (annexe 2) sans amendements.

## **3. PRESENTATION PAR LE SECRETARIAT DU NOUVEAU MANDAT DU GROUPE D'EXPERTS**

Le Secrétariat présente le mandat du Groupe d'experts tel qu'approuvé par le Comité permanent de la Convention de Berne à sa 28<sup>e</sup> réunion, et fait observer qu'il a été décidé d'élargir le mandat de ce groupe en y ajoutant toutes les activités relatives aux zones protégées et aux réseaux écologiques. M. Eladio Fernández Galiano, Chef de l'Unité de la Diversité biologique, insiste sur le fait que cette inclusion des zones protégées dans le mandat du Groupe d'experts vise à renforcer la contribution du Conseil de l'Europe au programme de travail de la Convention sur la diversité biologique. Il indique enfin au Groupe d'experts que le Comité permanent pourrait éventuellement envisager, dans un proche avenir, d'élargir le mandat du Groupe afin qu'il soit informé des conclusions du Groupe de spécialistes du Diplôme européen, et puisse examiner certains cas litigieux du Diplôme européen des zones protégées.

Le Président exprime la satisfaction du Groupe d'experts à propos des décisions prises par le Comité permanent, et réaffirme que le Groupe d'experts continuera de faire le nécessaire pour mettre en oeuvre la Recommandation n° 16 (1989) sur les zones d'intérêt spécial pour la conservation (ZISC), en formulant des propositions visant à élargir et à renforcer le Réseau Emeraude. Il insiste également sur l'importance du Réseau écologique paneuropéen et encourage les membres du Groupe d'experts à consacrer davantage de temps aux discussions sur ce thème.

## **4. DECISIONS DE LA 28<sup>E</sup> REUNION DU COMITE PERMANENT DE LA CONVENTION DE BERNE**

### ***Document pour information***

T-PVS (2008) 23 - Extrait du compte rendu de la 28<sup>e</sup> réunion du Comité permanent de la Convention de Berne

Le Secrétariat présente l'extrait du compte rendu de la 28<sup>e</sup> réunion du Comité permanent de la Convention de Berne et les décisions prises par le Comité à cette occasion.

Le délégué de la Suisse, M. Olivier Biber, remercie le Secrétariat pour ce rapport abrégé et fait observer que le Comité permanent a chargé le Groupe d'experts de faire rapport sur les critères de sélection et d'approbation des sites.

Le Président indique aux participants que la procédure d'évaluation et de validation des sites sera discutée au point 9 de l'ordre du jour, et se félicite de la participation d'un représentant de l'Agence européenne pour l'environnement, dont la contribution sera fortement appréciée.

## **5. PRESENTATION DES REUNIONS EUROPEENNES ACTUELLES QUI PRESENTENT UN INTERET POUR LE GROUPE D'EXPERTS**

Le Secrétariat et le Président signalent au Groupe d'experts trois réunions européennes organisées en 2009 et consacrées aux zones protégées et aux réseaux écologiques:

- Le Secrétariat fait un rapport sur la conférence “Vers une infrastructure verte pour l'Europe”, qui s'est tenue à Bruxelles les 25-26 mai 2009. Cette conférence visait essentiellement à définir une réponse adaptée de la communauté européenne au morcellement des habitats, et à définir quelles mesures seraient les plus efficaces à l'échelle de l'Union. Le Secrétariat fait observer que la terminologie de l'Union européenne dans le domaine des infrastructures vertes correspond en fait à celle du Réseau écologique paneuropéen (REP) du Conseil de l'Europe. Toutefois, les infrastructures vertes couvrent également le secteur économique et envisagent la nature comme une ressource économique.
- Le Président informe le Groupe d'experts de la conférence «Espaces sauvages et vastes zones d'habitat naturel d'Europe», organisée les 27-28 mai à Prague. Cette conférence était organisée par la Présidence tchèque de l'Union européenne et visait à élaborer une stratégie coordonnée de protection, de restauration et de sauvegarde des zones de nature vierge et quasi-naturelle d'Europe. Le Président fait observer que la nature vierge est un thème qui n'a pas encore été suffisamment étudié, et que les espaces sauvages ne doivent pas faire l'objet d'une gestion traditionnelle. M. Plesnik ajoute que les conclusions de la conférence seront présentées lors d'une conférence mondiale sur les espaces sauvages en Europe qui se tiendra plus tard cette année.
- Le Secrétariat indique au Groupe d'experts que la cinquième Conférence intergouvernementale sur la “biodiversité en Europe”, se tiendra prochainement à Liège (Belgique), du 22 au 24 septembre 2009. Elle abordera l'état de la diversité biologique en Europe, élaborera une vision pour la période au-delà de 2010 et définira des objectifs de biodiversité pour la région paneuropéenne. Le Secrétariat note que cette conférence offrira également l'occasion d'évaluer les points forts et les points faibles de la Stratégie paneuropéenne de la diversité biologique et paysagère.

La déléguée de la France, Mme Fanny Lendi-Ramirez, informe le Groupe d'experts d'une réunion de haut niveau sur l'économie des écosystèmes et de la biodiversité (TEEB), organisée par la présidence suédoise de l'Union européenne du 7 au 9 septembre à Strömstad, Suède, et qui a concentré son attention sur une révision du Plan stratégique pour la Convention sur la diversité biologique et, en particulier, sur l'élaboration de nouveaux objectifs et visions en matière de biodiversité à l'issue de l'évaluation de l'objectif de 2010. Mme Lendi-Ramirez fait observer qu'il ne faut pas sous-estimer le rôle de la Convention de Berne dans les efforts pour garantir une cohérence écologique dans l'Europe élargie au-delà de 2010.

## **6. CHANGEMENT CLIMATIQUE ET ZONES PROTEGEES**

### ***Document pour information***

T-PVS/INF (2009) 10 – Changement climatique et zones protégées

Le Secrétariat présente le projet de rapport “Changement climatique et zones protégées”, élaboré pour le Conseil de l'Europe par M. Miguel Araújo. Ce rapport a déjà été discuté à la réunion du Groupe d'experts sur la biodiversité et le changement climatique, qui s'est tenue à Strasbourg les 2-3 juillet 2009. Le Secrétariat fournit quelques informations générales sur le contexte du rapport et à propos du mandat du Groupe d'experts sur le changement climatique. Le Groupe d'experts est informé du fait que les zones protégées et le changement climatique figureront à l'ordre du jour de la 28<sup>e</sup> réunion du Comité permanent, où un projet de recommandation sur la question sera présenté pour discussion et adoption éventuelle???

La déléguée de la France salue le rapport, mais partage quelques préoccupations en rapport avec les projections relatives à l'impact du changement climatique sur le réseau Natura 2000. Elle souligne que même si beaucoup de données scientifiques ont été collectées, il faudra davantage d'information pour autoriser une estimation réaliste de l'impact du changement climatique sur les

réseaux écologiques. Elle ajoute que la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) pourrait contribuer à cette collecte de données scientifiques.

Le représentant du Centre européen pour la conservation de la nature (CECN), M. Rob Walters, soutient la déclaration de la déléguée de la France, et reconnaît la pertinence des recommandations énoncées dans le rapport. Il informe le Groupe d'experts d'un projet mis en oeuvre par le CECN en Europe du sud-est qui révèle la nécessité de sensibiliser davantage aux conséquences négatives du changement climatique, ainsi qu'aux services écosystémiques. Il signale au Groupe que les recommandations du rapport final ont été examinées au niveau politique dans les pays ciblés.

Mme Dominique Richard, qui représente le Centre thématique européen pour la diversité biologique, remercie le Secrétariat pour ce rapport intéressant, mais relève quelques ambiguïtés dans sa formulation. Le Secrétariat prend note des observations spécifiques à communiquer à l'auteur, qui prépare une version finale.

Le délégué de la Norvège, M. Tore Opdhal, signale quelques erreurs dans le nombre de zones protégées dans son pays.

Le Président clôt la discussion en rappelant que l'adaptation fondée sur les écosystèmes devrait rester inscrite au nombre des activités futures. Il souligne l'importance d'un travail en profondeur pour aborder la gestion des zones protégées à la lumière du changement climatique.

## **7. CONFERENCE EUROPEENNE “DES OBJECTIFS DE DIVERSITE BIOLOGIQUE POUR 2010 ET AU-DELA – LES ESPACES PROTEGES ET LES RESEAUX ECOLOGIQUES”**

### ***Document pour information***

T-PVS/PA (2009) 2 – Projet de programme

Le Secrétariat informe le Groupe d'experts de l'état d'avancement des préparatifs de cette conférence, qui doit se tenir du 25 au 27 janvier 2010 à Madrid. La conférence marquera également le lancement européen de l'Année internationale de la biodiversité en 2010. Le Secrétariat fait observer que le projet d'ordre du jour distribué au Groupe d'experts pourrait encore être remanié pour prendre en compte quelques commentaires de dernière minute que la Commission européenne a envoyés aux organisateurs. Une réunion trilatérale entre les représentants de la Présidence espagnole de l'Union européenne, de la Commission européenne et du Conseil de l'Europe se tiendra à Bruxelles, le 23 septembre 2009, afin d'adopter un nouveau projet d'ordre du jour révisé. Le Secrétariat communiquera au Groupe les informations actualisées sur cette question.

## **8. PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DU RESEAU EMERAUDE DANS LE SUD-EST DE L'EUROPE: FINALISATION DU PROGRAMME CARDS CONDUIT AVEC LA COOPERATION DE L'AGENCE EUROPEENNE POUR L'ENVIRONNEMENT**

### ***Document pour information***

T-PVS/PA (2009) 4 – Rapport final du programme CARDS en Europe du sud-est

Le consultant pour le Réseau Emeraude, M. Marc Roekaerts, présente un rapport bref, mais détaillé, sur le contexte du programme CARDS/Emeraude mis en oeuvre dans six pays d'Europe du sud-est. Parmi les principaux résultats, il mentionne:

- une vue d'ensemble des données obtenues;
- la synthèse du nombre d'espèces et d'habitats identifiés par chacun des pays;
- la délimitation par SIG des frontières des sites Emeraude;
- le nombre de sites Emeraude proposés pour chacun des pays.

La déléguée de la Serbie, Mme Snežana Prokić, indique au Groupe d'experts que suite à la mise en oeuvre de ce projet, divers instruments juridiques ont été adoptés. Elle demande au Secrétariat de fournir davantage d'informations sur les prochaines étapes de l'intégration du Réseau Emeraude.

Le Secrétariat explique que les suites à donner à l'identification des sites Emeraude consistent en une évaluation des données combinées collectées grâce aux projets Emeraude, suivie de la soumission de la liste des sites proposés au Comité permanent pour adoption. Suite à sa décision, les équipes nationales Emeraude travailleront de manière autonome à la gestion des sites.

Le Président conclut en félicitant toutes les délégations qui participent au programme CARDS/Emeraude pour les efforts considérables consentis dans sa mise en oeuvre, et souligne que l'approche régionale de ces projets s'est avérée utile non seulement pour renforcer les capacités, mais aussi pour créer des synergies entre les pays participants.

## **9. PROCEDURE D'ÉVALUATION ET D'ENREGISTREMENT DES ZONES D'INTERET SPECIAL POUR LA CONSERVATION DU RESEAU EMERAUDE**

Le Président informe brièvement le Groupe d'experts des conclusions de la réunion interne de coordination technique qui s'est tenue à Strasbourg le 24 mars 2009. Cette réunion visait à explorer des pistes pour une coopération entre le Conseil de l'Europe et l'Agence européenne pour l'environnement (AEE), et à étudier comment mettre en oeuvre les listes de l'Annexe I de la Directive Habitats dans le contexte du Réseau Emeraude.

Le Secrétariat signale qu'une réunion avec des représentants de l'AEE s'est tenue le 24 avril 2009 à Paris. Cette réunion visait à définir la base d'un travail de fond sur les zones protégées en gardant à l'esprit le Mémoire d'accord entre le Conseil de l'Europe et l'Agence européenne pour l'environnement. M. Eladio Fernandez-Galiano, Chef de l'Unité de la Diversité biologique du Conseil de l'Europe, salue l'efficacité de l'actuelle coopération avec l'AEE et son Centre thématique européen pour la diversité biologique (CTE/DB). Il ajoute que le Secrétariat a reçu une lettre dans laquelle le Prof. Jacqueline McGlade, Directrice exécutive de l'AEE, renouvelle l'engagement de son agence pour une coopération renforcée dans le domaine de l'évaluation des critères de sélection et de validation des sites.

Mme Dominique Richard, représentante du CTE/DB, informe le Groupe d'experts du fait que l'AEE suggère de donner un cadre quinquennal à la coopération avec le Conseil de l'Europe, et de se concentrer sur deux domaines essentiels:

- l'utilisation des outils de pointe de l'AEE pour faciliter le traitement des flux de données, notamment à partir de la *Common Database on Designated Areas* (CDDA) et de Natura 2000;
- la fourniture de services d'experts, avec des orientations techniques et une évaluation du caractère suffisant du réseau.

Elle fait observer qu'en 2010, l'évaluation du caractère suffisant du réseau tel que défini par le projet CARDS pourrait impliquer la préparation de séminaires biogéographiques, en s'inspirant du dispositif de Natura 2000. Cette approche permettrait de disposer d'une vue d'ensemble de la situation à l'intérieur des régions biogéographiques, au-delà des frontières nationales. Elle est persuadée que l'année 2010 est bien choisie pour préparer une coopération dans ce domaine, car l'AEE élabore actuellement son plan de mise en oeuvre pour 2010. Elle fait toutefois observer que la capacité d'évaluation des données par l'AEE doit être soigneusement évaluée, et prie le Secrétariat de communiquer à l'AEE la liste des services et des savoir-faire nécessaires.

Le délégué de la Norvège demande une modernisation des flux de données pour le Réseau Emeraude, et note qu'il existe des différences entre les listes de la Directive Habitats et celles utilisées pour le Réseau Emeraude.

Mme Dominique Richard indique que le CTE/DB a automatisé l'analyse des flux de données, que les instructions correspondantes pour les utilisateurs tiennent sur deux pages, et que cet outil efficace pourrait éventuellement être appliqué au Réseau Emeraude.

M. Marc Roekaerts déclare qu'il importe de préserver la cohérence entre les réseaux Natura 2000 et Emeraude, des points de vue à la fois de la classification des types d'habitats et des listes de la Directive Habitats. Il indique que la question a également été soulevée par les sept pays d'Europe centrale et orientale et du sud du Caucase ciblés par le programme conjoint du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne pour le développement du réseau Emeraude dans leur région.

Le Président pense qu'il est nécessaire de réaliser une étude comparative des listes d'habitats de ces deux instruments. Il clôt la discussion en remerciant l'AEE et son CTE/DB pour leur engagement renouvelé, et charge le Secrétariat de tenir le Groupe d'experts et le Comité permanent au courant des progrès accomplis dans la coopération entre les deux institutions.

## **10. BREVES COMMUNICATIONS SUR LES ACTIVITES ET INITIATIVES NATIONALES EN COURS**

### ***Document pour information***

T-PVS/PA (2009) 11 – Etat d'avancement des projets pilotes

T-PVS/PA (2009) 8 – Document d'information

Le Secrétariat présente brièvement l'état d'avancement des projets pilotes, en accordant une attention particulière au plan d'action du projet pilote lancé en juin 2009 au Maroc.

Le délégué de la Suisse, M. Olivier Biber, indique au Groupe d'experts que son pays est prêt à soumettre officiellement au Comité permanent une liste de 37 sites proposés pour le Réseau Emeraude.

Le délégué de la Norvège signale qu'en 2008 le ministère de l'Environnement a officiellement désigné 11 sites pour le Réseau Emeraude. Une deuxième phase du Réseau Emeraude a été lancée sur la base des conclusions du projet pilote. Une liste exhaustive de 1 200 sites potentiels a été dressée. Un sous-ensemble de 39 sites a été défini; il regroupe des espaces tels que des parcs nationaux et des réseaux de zones humides représentatives des quatre régions biogéographiques présentes en Norvège. M. Opdhal annonce que la Direction de la gestion de la nature de son pays proposera ces sites au ministère de l'Environnement avant la fin de l'année 2009, afin qu'ils puissent être officiellement classés. Le délégué souligne en outre sur les efforts considérables consentis par la Norvège pour honorer ses obligations dérivées de la Résolution n°16 (1989), et notamment:

- en instaurant un régime approprié pour les ZISC (les zones protégées représentent près de 16% de la superficie totale du pays);
- en améliorant le système de gestion des zones protégées, par des moyens financiers supplémentaires à ce secteur et par la mise en place d'organismes responsables et de gardes sur le terrain;
- en appliquant des plans de gestion à chacune des zones protégées;
- en marquant les limites de toutes les zones protégées;
- en assurant une surveillance des ZISC.

Pour terminer, le délégué de la Norvège annonce que son pays a adopté, le 1<sup>er</sup> juillet 2009, une Loi sur la gestion de la nature. Elle donne des orientations pour une utilisation durable et la protection de l'environnement naturel.

La déléguée de la Serbie, Mme Snežana Prokić, informe le Groupe d'experts que son pays présentera au Secrétariat une demande officielle d'évaluation des conclusions du projet pilote.

Le Président remercie les intervenants et se félicite des progrès accomplis dans la mise en place du Réseau Emeraude.

## **11. PRESENTATION DU PROGRAMME CONJOINT POUR LE DEVELOPPEMENT DU RESEAU EMERAUDE DANS LES PAYS D'EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE ET DU SUD DU CAUCASE**

Le Secrétariat décrit le programme conjoint Conseil de l'Europe/Union européenne: "Soutien pour la mise en place du Programme de travail de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) dans le cadre de la Politique européenne de voisinage dans les pays d'Europe de l'Est et en Russie".

Ce programme lancé en janvier 2009 pour une durée de 3 ans est financé par *Europe Aid* dans le cadre de l'Instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP), et mis en oeuvre par le Conseil de l'Europe. Il cible les pays suivants: Arménie, Azerbaïdjan, Belarus, Géorgie, Moldova, Ukraine et Fédération de Russie. Son objectif global est de protéger la diversité biologique dans les pays du volet oriental de la PEV, et d'aligner les activités du domaine des réseaux écologiques menées par le Conseil de l'Europe sur le Programme de travail de la CDB. Le Secrétariat indique au Groupe d'experts que le Comité directeur du Programme conjoint tiendra sa première réunion le 18 septembre à Strasbourg. A cette occasion, le premier rapport d'étape sera présenté pour adoption.

### **11.1. PROGRAMME DE SOUTIEN A L'ARMENIE ET A LA GEORGIE (FINANCE PAR LE GOUVERNEMENT FRANÇAIS)**

#### ***Document pour information***

T-PVS/PA (2009) 9 – Rapport

M. Marc Roekaerts, consultant pour ce programme, donne une vue d'ensemble des objectifs du projet, de son contexte et de ses réalisations. Il explique que l'Arménie et la Géorgie avaient déjà tous deux mené des projets pilotes Emeraude; il leur fallait toutefois compléter les bases de données des projets pilotes afin de pouvoir mettre en oeuvre le Programme conjoint Emeraude mentionné au point 11 du présent rapport. La contribution financière de la France a donc joué un rôle essentiel, car elle a permis une vérification de la qualité des données et de constituer des bases de données en vue des étapes ultérieures.

Le Président encourage les délégations des pays ciblés par le Programme conjoint à continuer d'oeuvrer en faveur du développement du Réseau Emeraude, et demande au Secrétariat de présenter le premier rapport d'étape au Comité permanent pour information. Il clôt la discussion en félicitant la France pour sa contribution à la création du Réseau Emeraude en Arménie et en Géorgie.

## **12. PROJET DE PROGRAMME D'ACTIVITES POUR 2010**

Le Secrétariat rappelle que le programme d'activités du Groupe d'experts pour 2010 sera adopté par la 29<sup>e</sup> réunion du Comité permanent. D'après son mandat, le Groupe devrait concentrer ses efforts sur les points suivants:

- le suivi des résultats de la Conférence européenne sur les objectifs de diversité biologique pour 2010 et au-delà (voir le point 7 du présent rapport);
- l'évolution du Réseau Emeraude, et plus particulièrement du projet pilote mené au Maroc et du Programme conjoint régional ciblant des pays d'Europe centrale et orientale et du sud du Caucase;
- le suivi de la coopération entre le Conseil de l'Europe et l'AEE sur les zones protégées.

Mme Carolina Lasen-Diaz, qui représente le Secrétariat, note que le Groupe d'experts pourrait également analyser les conclusions de la 14<sup>e</sup> réunion de l'Organe Subsidaire de la CDB chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA-14), qui se tiendra du 10 au 21 mai 2010 à Nairobi, Kenya, car les zones protégées seront l'un des principaux points à son ordre du jour.

Le délégué de la Belgique, M. Jacques Stein, demande au Groupe d'experts de souligner le rôle joué par le Réseau écologique paneuropéen (REP) en matière de zones protégées. Il insiste sur le fait que les zones protégées ne devraient pas se résumer au Réseau Emeraude, et fait observer que les discussions sur le REP devraient être inscrites à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Groupe.

Le Président confirme que le REP n'est pas un réseau de sites isolés, mais qu'il constitue un instrument valable de lutte contre les pertes de diversité biologique et de restauration des écosystèmes. Il fait observer que la cinquième Conférence intergouvernementale sur la "Biodiversité en Europe", qui examinera l'évolution future de la Stratégie paneuropéenne de la diversité biologique et paysagère (SPDBP), offrira l'occasion de reconnaître la contribution du REP à la conservation de la diversité biologique.

Le délégué de la Suisse, M. Olivier Biber, note les rapports entre les activités menées dans le cadre du Réseau Emeraude et du Diplôme européen des espaces protégés. Il suggère que le Groupe d'experts demande au Comité permanent d'adapter l'organisation de ces deux domaines afin d'améliorer leur cohérence et de souligner leurs complémentarités.

Le Président résume les interventions relatives aux activités futures à présenter au Comité permanent.

### **13. ELECTION DES PRESIDENT ET VICE-PRESIDENT DU GROUPE D'EXPERTS**

Le Groupe d'experts élit Mme Maka Tsereteli (Géorgie) comme nouvelle Présidente, et M. Jacques Stein (Belgique) comme Vice-président du Groupe d'experts.

### **14. QUESTIONS DIVERSES**

Néant.

### **15. CLOTURE DE LA REUNION**

Le Président rappelle les points suivants:

- le rapport sur les zones protégées et le changement climatique est encore à l'état de projet; il prie les Parties de soumettre leurs observations à temps pour que le Secrétariat puisse réviser le texte et présenter une version définitive au Comité permanent pour adoption;
- le rapport du premier Comité directeur du Programme conjoint régional dans les pays d'Europe centrale et orientale et du sud du Caucase;
- sera finalisé à temps pour être présenté au Comité permanent;
- la programmation et la répartition des tâches en matière d'évaluation des données collectées seront décidées par le Conseil de l'Europe et par l'AEE avant la réunion du Comité permanent.

Le Groupe d'experts remercie M. Plesnik pour sa compétence dans la présidence qu'il a assurée ces dernières années.

Le Président clôt la réunion en exprimant sa grande satisfaction devant l'évolution de la situation en matière de réseaux écologiques et de zones protégées.